



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Yvelines

**A l'attention  
des élèves et des parents  
d'élèves en lycée**

**VOTRE CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
EST VOTRE  
PREMIER INTERLOCUTEUR !**

**ÉLÈVE SANS AFFECTATION**

**Retour vers l'établissement  
d'origine.**

La DSDEN gère les listes des élèves  
non affectés saisis  
sur AFFELNET.

**ÉLÈVE AFFECTÉ MAIS  
MÉCONTENT DE SON  
AFFECTATION**

**L'inscription est obligatoire dans le  
lycée d'affectation.**

Un recours est possible *via* la  
plateforme « Démarches Simplifiées »  
sur le lien suivant :

<http://acver.fr/recours-affectation-lycee-78>

*Le recours concerne exclusivement la  
seconde générale et technologique  
non contrainte. Ne sont pas  
concernées les sections euro, arts,  
langues rares..., ces demandes seront  
automatiquement classées sans-suite.*

**HORS AFFELNET  
(1<sup>RES</sup> GÉNÉRALES  
ET TERMINALES)**

La famille doit déposer sa demande  
*via* la plateforme « Démarches  
Simplifiées » sur le lien suivant :

<http://acver.fr/inscription-lycees-78>